

Ce plan est un avantage supplémentaire après l'achat de services BG admissibles. Tous les services doivent être effectués par un technicien professionnel, dans un centre de service autorisé utilisant une procédure d'entretien approuvée par BG, de même qu'avec les produits et l'équipement BG appropriés.

Kilométrage maximum pour participer aux plans :

Plan 1: 0 à 80 000 km (0 à 50 000 miles)

Plan 2: 80 001 km à 160 000 km (50 001 à 100 000 miles)

ENTRETIENS POUR MOTEURS À ESSENCE

Le grade de l'huile moteur doivent répondre aux recommandations du fabricant du véhicule. La courroie de distribution et le filtre à air et à l'huile doivent être remplacés et le dispositif antipollution doit être entretenu conformément aux recommandations du fabricant du véhicule. **Pour rester admissible, retournez à un atelier BG pour faire effectuer l'entretien dans l'intervalle d'entretien requis.**

INTERVALLE D'ENTRETIEN: 16 000 km (10 000 miles)

COUVERTURE MAXIMALE: Plan 1 : 4000 \$ Plan 2 : 2000 \$

ENTRETIEN DU MOTEUR avec du BG 115 pour les moteurs. Inclut les préinstallations du concessionnaire.

Quelles sont les pièces couvertes? Moteur : Pistons et segments, axes et bagues de pistons, bielles et roulements de bielles, arbres à cames et roulements, tiges-poussoirs, soupapes d'admission et guides (sauf les rectifications), roulements turbo, vilebrequin et roulements, chemises ou alésages de cylindre, poussoirs de soupape, chaînes de distribution (sauf les courroies de distribution et les dommages aux pièces de moteur causés par des courroies de distribution brisées), culbuteurs et pivots, pompe à huile, pignon de distribution ou de chaîne, engrenage d'entraînement du distributeur.

ENTRETIEN DU MOTEUR ET SERVICE DE CARBURANT avec du BG 115, 203, 213 ou 208 pour les moteurs et les systèmes d'alimentation. Le BG 407 est optionnel.

Quelles sont les pièces couvertes? Les composants du moteur indiqués dans la liste ci-dessus. Carburant : capteurs d'oxygène, RGC (recyclage des gaz du carter), capteur de DBA (débit massique d'air) (seulement si le BG 407 est utilisé), injecteurs (seulement pour un mauvais fonctionnement causé par des dépôts).

INTERVALLE D'ENTRETIEN: 16 000 km (10 000 miles)

COUVERTURE MAXIMALE: Plan 1 : 4000 \$ Plan 2 : 2000 \$

ENTRETIEN PLUS POUR MOTEUR avec du BG 115 et 109 pour les moteurs.

Quelles sont les pièces couvertes? Moteur : Pistons et segments, axes et bagues de pistons, bielles et roulements de bielles, arbres à cames et roulements, tiges-poussoirs, soupapes d'admission et guides (sauf les rectifications), roulements turbo, vilebrequin et roulements, chemises ou alésages de cylindre, poussoirs de soupape, chaînes de distribution (sauf les courroies de distribution et les dommages aux pièces de moteur causés par des courroies de distribution brisées), culbuteurs et pivots, pompe à huile, pignon de distribution ou de chaîne, engrenage d'entraînement du distributeur.

ENTRETIEN PERFORMANCE DU MOTEUR avec du BG 115, 109 et 208 pour les moteurs et les systèmes d'alimentation. Le BG 407 est optionnel. Intervalle d'entretien prolongé à 20 000 km (12 500 miles) si de l'huile BG (BG 737 ou 729) est utilisée.

Quelles sont les pièces couvertes? Les composants du moteur indiqués dans la liste ci-dessus. Carburant : capteurs d'oxygène, RGC (recyclage des gaz du carter), capteur de DBA (débit massique d'air) (seulement si le BG 407 est utilisée), injecteurs (seulement pour un mauvais fonctionnement causé par des dépôts).

SERVICES D'ENTRETIEN POUR LES AUTOMOBILES

Les liquides utilisés dans ces services doivent répondre aux spécifications du fabricant. **Pour rester admissible, retournez à un atelier BG pour faire effectuer l'entretien dans l'intervalle d'entretien requis.**

INTERVALLE D'ENTRETIEN: 25 000 km (15 000 miles)

COUVERTURE MAXIMALE: Plan 1 : 4000 \$ Plan 2 : 2000 \$

ENTRETIEN DU SYSTÈME DE CARBURANT avec du BG 208, 206 et 211; ou du BG 208, 206 et 210; ou du BG 208, 206 et 206; ou du BG 201, 260 et 208; ou du BG 260, 260 et 208 pour les systèmes d'alimentation essence Le BG 407 est optionnel.

Quelles sont les pièces couvertes? Capteurs d'oxygène, RGC (recyclage des gaz du carter), capteur de DBA (débit massique d'air) (seulement si le BG 407 est utilisé), injecteurs (seulement pour un mauvais fonctionnement causé par des dépôts), corps de papillon.

INTERVALLE D'ENTRETIEN: 50 000 km (30 000 miles)

COUVERTURE MAXIMALE: Plan 1 : 4000 \$ Plan 2 : 2000 \$

ENTRETIEN DE LA TRANSMISSION avec du liquide de transmission BG (BG 312, 314, 315 ou 316), BG 106 et 310 pour les transmissions automatiques; ou le liquide de transmission BG, 106 et 3106 pour les transmissions automatiques de plus petite capacité.

Réduction de la couverture du plan 1 : 2000 \$ et du plan 2 : 1000 \$ sans liquide transmission BG.

Quelles sont les pièces couvertes? Les pièces lubrifiées dans le carter ou le boîtier de la transmission, seulement lorsqu'elles sont endommagées par une pièce lubrifiée à l'intérieur et qui est couverte dans ce plan. Non couvert : les joints de transmission et les joints statiques; les composants électriques comme les solénoïdes.

ENTRETIEN POUR CVT avec du BG 106, 303 et 318 pour les modèles CVT de l'année 2014 et plus récents.

Quelles sont les pièces couvertes? Les pièces lubrifiées dans le carter ou le boîtier de la transmission, seulement lorsqu'elles sont endommagées par une pièce lubrifiée à l'intérieur, qui est couverte dans ce plan. Non couvert : les joints de transmission et les joints statiques; les composants électriques comme les solénoïdes.

ENTRETIEN DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT avec du BG 540 et 546.

Quelles sont les pièces couvertes? Radiateur de chauffage, pompe à eau, bouchons de protection du gel et radiateur. Non couvert : Boyaux, pinces, thermostats et composants du moteur.

ENTRETIEN DE LA SERVODIRECTION avec du BG 108 et 332 ou 334.

Quelles sont les pièces couvertes? Pièces lubrifiées contenues dans le boîtier de vitesses de la direction assistée ou crémaillère et la pompe de la servodirection. Non couvert : Boyaux, courroies, supports, joints et joints statiques qui fuient.

ENTRETIEN DIFFÉRENTIEL avec du BG 750, 751, 752 ou 753 pour les engrenages avant et arrière; du BG 750, 751 ou 792 pour les transmissions manuelles/boîtes-ponts ou les boîtes de transfert.

Quelles sont les pièces couvertes? Les pièces lubrifiées contenues dans le couvercle du différentiel, la boîte de transfert ou le carter de transmission. Non couvert : Le couvercle du différentiel, la boîte de transfert, le carter de transmission, le ou les essieux, le ou les paliers d'essieu prégraissés, le ou les joints en U, le ou les joints homocinétiques, les arbres de transmission, le carter, le volant, le disque d'embrayage et plateau de pression, à moins que le dommage ne soit causé par la défaillance d'une pièce couverte.

ENTRETIEN DES FREINS avec le liquide pour freins de BG (BG 835, 840, 841, 842, 850 ou 851). Le BG 827 est optionnel.

Quelles sont les pièces couvertes? Les pièces lubrifiées contenues dans la pompe, les soupapes, le maître-cylindre, les étriers, les boyaux métallisés lorsque la défaillance du boyau est causée par une corrosion interne. Non couvert : Les plaquettes, les rotors, les sabots, les capteurs ABS, le contrôleur ou d'autres pièces électriques.

CONDITIONS

PORTÉE : Ce plan ne prolonge pas la garantie du fabricant du véhicule et entrera en vigueur après l'expiration de la garantie du fabricant d'équipements d'origine. Cependant, BG Products, Inc., paiera le montant déductible en vertu de tout contrat d'entretien que vous aurez acheté. Ce plan est assujéti aux conditions et modalités aux présentes. Seul le plan 2 entre en vigueur 1 600 km (1 000 miles) après le ou les premiers entretiens de BG effectués(s) par un technicien professionnel. Une période de grâce de 800 km (500 miles) sera accordée pour rester en conformité avec l'intervalle d'entretien, y compris l'entretien initial du plan 2 seulement.

COUVERT : Le paiement des réclamations en vertu de ce plan est limité à la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les réparations ou le remplacement de toutes pièces irréparables selon l'allocation spécifiée par ProDemand® ou par un autre guide de tarifs fixes accepté par le secteur, ce montant étant multiplié par le tarif horaire de main-d'œuvre de l'atelier de réparation commerciale, plus les coûts raisonnables des pièces remplacées par des pièces de qualité similaire, à la discrétion de l'administrateur.

CONDITIONS ET EXCLUSIONS : Si l'odomètre du véhicule a été changé ou modifié, ou si l'odomètre ne fonctionne plus, la couverture en vertu des conditions de ce plan n'entrera pas en vigueur. Ce plan couvre seulement les voitures, les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport (VUS) et les camionnettes d'un poids nominal brut de 6300 kg (14 000 livres) ou moins légalement enregistré(e)s. Les motocyclettes, les véhicules de plaisance (RVs) et les véhicules ayant plus de deux essieux ne sont pas inclus. Les véhicules de compétition ne sont pas inclus. Les réparations incluses dans un rappel par la NHTSA ou par le fabricant ne seront pas couvertes par ce plan. Ce plan n'inclut pas les installations d'entretien ou de réparation maisons. Dans le cas d'un véhicule de location, le locataire doit être le premier responsable pour les réparations et l'entretien. Si le véhicule couvert est utilisé pour le remorquage d'une roulotte ou d'un autre véhicule ou objet, ce plan n'entre pas en vigueur à moins que le véhicule couvert ne soit équipé d'un système de remorquage installé à l'usine. Toute réclamation résultant d'une

collision, d'un incendie, d'un vol, de vandalisme, d'une contamination par des liquides, d'un désastre naturel, d'un mauvais usage, d'un abus, d'une négligence, d'un dommage résultant d'une utilisation alors qu'un composant est défaillant, d'une modification par le marché secondaire qui influence le composant spécifié dans la réclamation ou d'un manque d'entretien normal requis par le fabricant du véhicule rend ce plan nul et non avenue. Des conditions préexistantes et des dommages aux composants du système avant l'entretien sont exclus et doivent être vérifiés par une analyse indépendante des pièces, à la discrétion de BG Products, Inc. Sont également exclus les véhicules récupérés/reconstruits lors d'un désastre naturel, d'un accident ou d'une mise à la ferraille et dont les titres ont été modifiés, de même que les véhicules ayant subi un entretien comme véhicules de démonstration et de service gratuit. À défaut de fournir tous les documents requis, ce plan deviendra nul et non avenue. Ce plan est un programme de fidélisation de la clientèle dans le secteur du service de détail.

PROCÉDURES DE RÉCLAMATION ET DE RÉPARATION : Lors d'une réclamation, et avant de terminer toute réparation, l'atelier de réparation doit envoyer les renseignements suivants à Courtesy Claims Management, LLC, (CCM) au info@setor-inc.com ou par télécopieur au (450) 665-4133. :

1. Toutes les demandes de réparation aux fins d'entretien, qui sont conformes aux conditions de ce plan, y compris les numéros de pièces BG, les prix de détail et les frais de main-d'œuvre.
2. Si nécessaire, toutes les demandes de réparation aux fins d'entretien qui sont conformes aux conditions des plans de protection ou des garanties d'entretien précédents (à l'exclusion des garanties prolongées du fabricant d'équipements d'origine) et une preuve du plan précédent.
3. Le contrat de location, dans le cas d'un véhicule loué.
4. Une estimation des réparations, y compris les numéros de pièces, les prix et le temps de la main-d'œuvre. Si la réparation en question n'a pas été complètement diagnostiquée et/ou si elle a été démontée, l'atelier d'entretien doit obtenir l'autorisation du client pour ce faire et envoyer un courriel ou une télécopie à CCM lorsqu'un diagnostic complet est disponible. (Les frais de diagnostic et de démontage ne sont pas couverts, à moins qu'ils fassent partie intégrale de la réparation.)

Toutes les réclamations seront closes dans les 30 jours suivant la date d'envoi initial (payées ou non payées).

Une réclamation payable par intervalle d'entretien, par système est autorisée.

Ce plan est transférable si le propriétaire du véhicule change. BG Products, Inc., n'est pas responsable pour les dommages indirects ou consécutifs. Le plan s'appliquera seulement aux réparations autorisées effectuées pour des véhicules utilisés aux États-Unis d'Amérique, à Porto Rico ou au Canada. Ce document ne doit pas être modifié. Les conditions contenues dans les présentes sont modifiables sans préavis. Courtesy Claims Management, LLC, se réserve le droit de vérifier jusqu'à 24 mois d'historique d'entretien lors du traitement d'une réclamation.